

Proposition de zonage

Pitres



Rapport – Mars 2023

1. Contexte général

1.1. Contexte administratif

- Population¹ : **2 452 habitants**
- Nombre logements² : 1008 logements dont 96 % de résidences principales, soit 947 logements
- Densité moyenne³ : 2,59 habitants par logement
- Commune adhérente à Communauté d'Agglomération Seine Eure

Cf figure 1.

1.2. Urbanisation

Le PLUi prévoit :

Secteur	Surface (en hectares)
<i>Uh : Hameau densifiable</i>	
<i>AU : Zone à urbaniser dominante habitat</i>	13
<i>Auir : Zone à urbaniser projet de liaison A28/A13</i>	
<i>Auz : Zone à urbaniser dominante activités économiques</i>	71
<i>Auzir : Zone à urbaniser dominante activités économiques projet de liaison A28/A13</i>	
<i>2AU : Zone à urbaniser à long terme</i>	

Sur une base de 10 nouveaux logements/hectares, 840 nouveaux bâtiments pourraient être créés à moyens termes.

Cf figure 2.

^{1 et 2} : INSEE – données 2015

³ En tenant compte du nombre de résidences principales

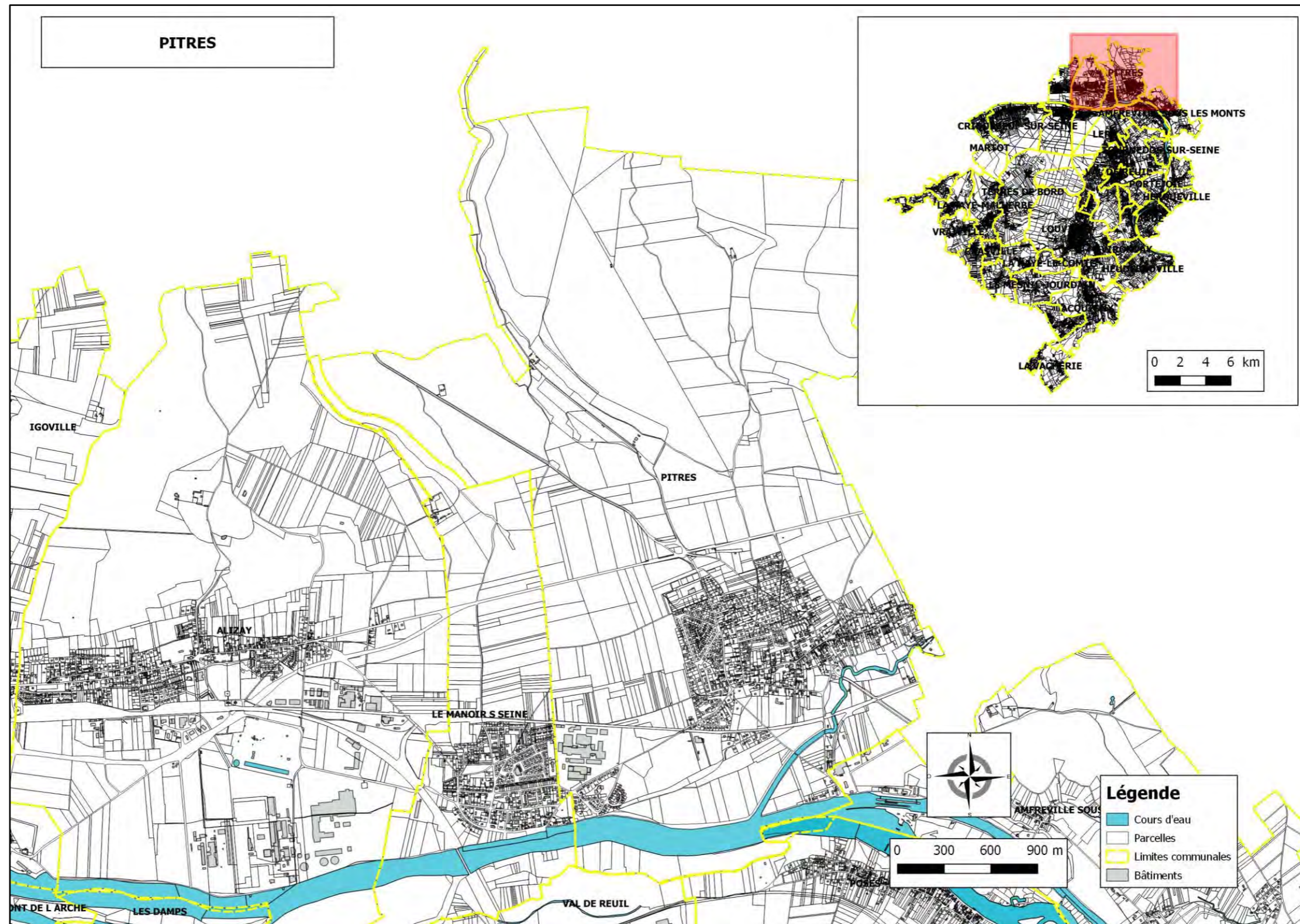


Figure 1 : Localisation de la commune sur le territoire (Réalisé par IRH à partir des données cartographiques transmises par la CASE)

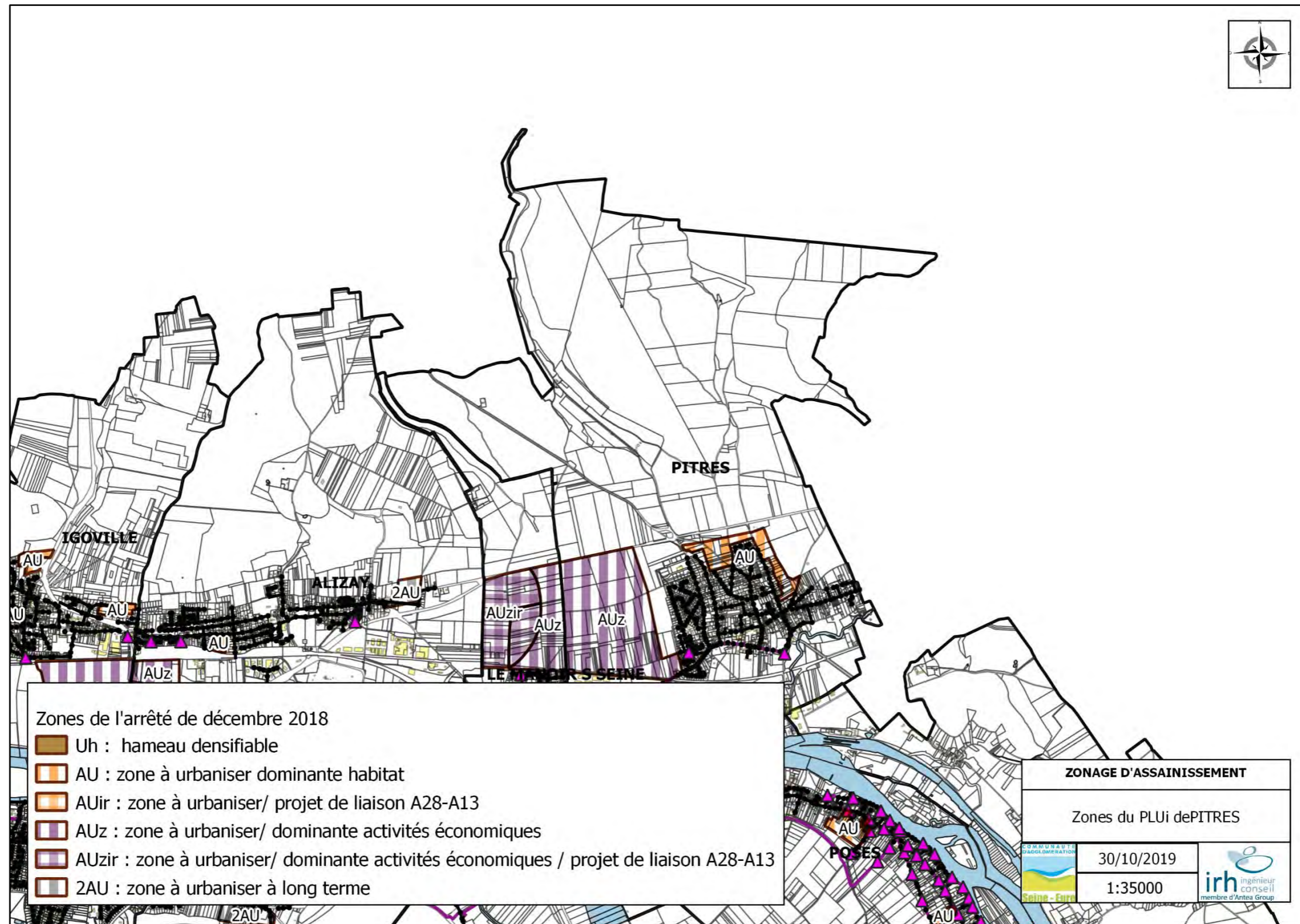


Figure 2 : Zones à urbaniser sur la commune (Réalisé par IRH à partir des données du PLUi transmises par la CASE)

1.3. Contexte artisanal-industriel

4 activités agricoles céréalières sont présentes sur la commune, ainsi que des entreprises de produits en béton et clôture et une salle pour banquets.

1.4. Bâtiments publics

La commune est équipée d'écoles de 300 élèves, d'un centre social, d'un gymnase, d'une salle de sport et d'une salle communale de 150 personnes assainis en collectif.

1.5. Conclusion sur le contexte général

Les flux semblent essentiellement de nature domestique sur la commune.

2. Contexte environnemental

2.1. Cours d'eau

La commune est bordée par la Seine au Sud.

2.2. Zones naturelles

La commune est concernée par :

- La ZNIEFF de type 2 « la forêt de Longboel, le bois des Essarts »,
- La ZNIEFF de type 2 « les allées et berges de la Seine en amont de Rouen »,
- La ZNIEFF de type 1 « le bois de Pitres ».
- La zone Natura 2000 de type SIC « îles et berges de la Seine dans l'Eure

Cf figure 3.

2.3. Inondations

La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Boucle de Poses. Ce dernier détermine :

- Une zone VERTE, vouée à l'expansion des crues,
- Une zone ROUGE, caractérisant les zones urbanisées soumises à des aléas forts vis-à-vis du risque inondation,
- Une zone BLEUE, caractérisant les zones urbanisées soumises à des aléas faibles à moyens vis-à-vis du risque inondation ou des zones en limite d'urbanisation ne jouant pas de rôle significatif dans l'expansion des crues,
- Une zone JAUNE, correspondant à la partie restante du lit majeur de la rivière soumise à un risque de remontée de nappe phréatique.

Cf figure 4.

2.4. Remontée de nappe

Le secteur en bordure de Seine est potentiellement sujet à des débordements de nappe et des inondations de cave.

Cf figure 5.

2.5. Cavités souterraines

La commune compte 1 carrière sur son territoire.

Cf figure 6.

2.6. Captage AEP

Aucun captage n'est présent sur la commune.

2.7. Autres zones protégées

La commune est concernée par :

- Un site inscrit,
- Des alignements d'arbres et des mares à protéger,

Cf figure 7.

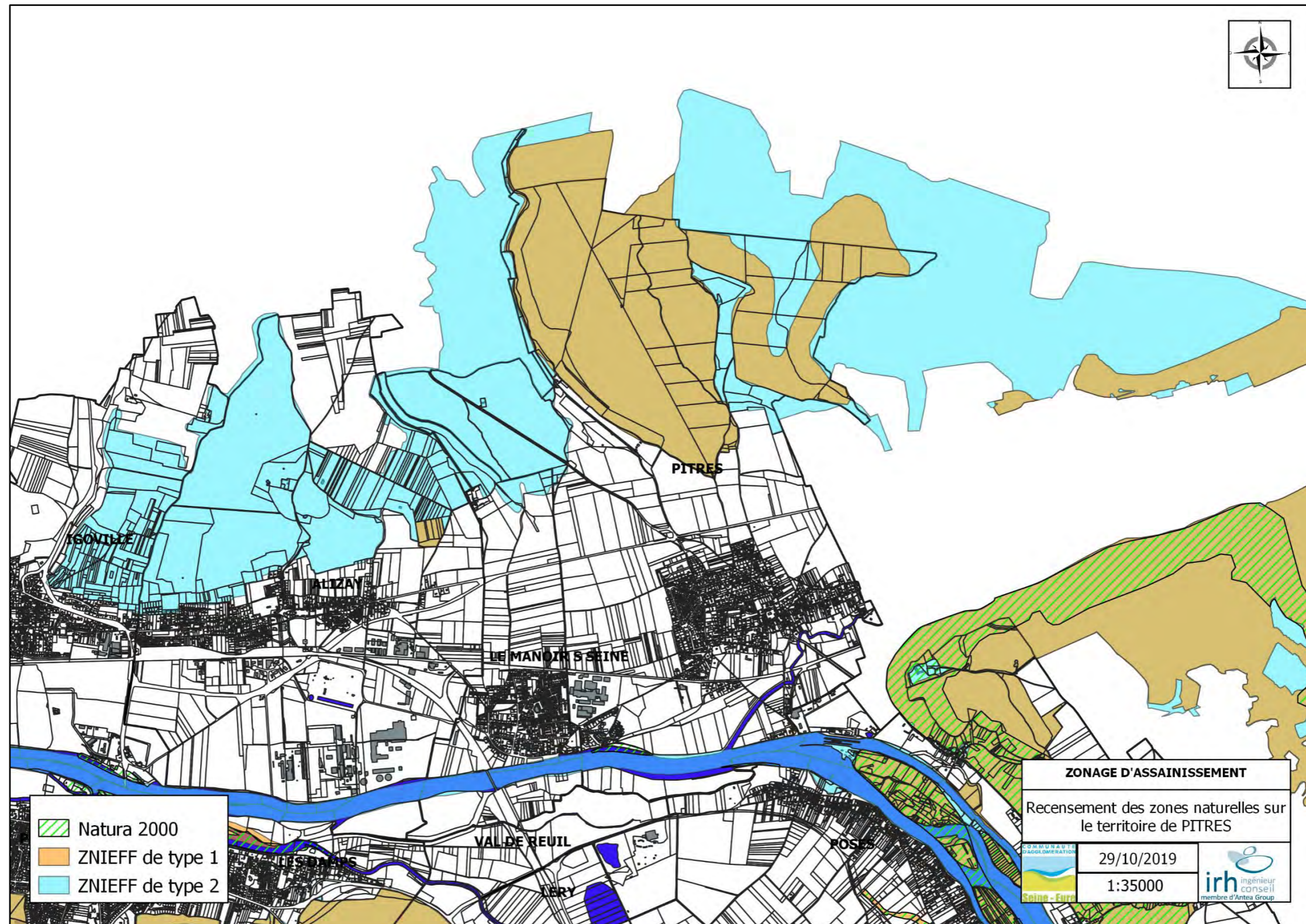


Figure 3 : Cartographie des zones naturelles de la commune (Réalisée par IRH à partir des données INPN)

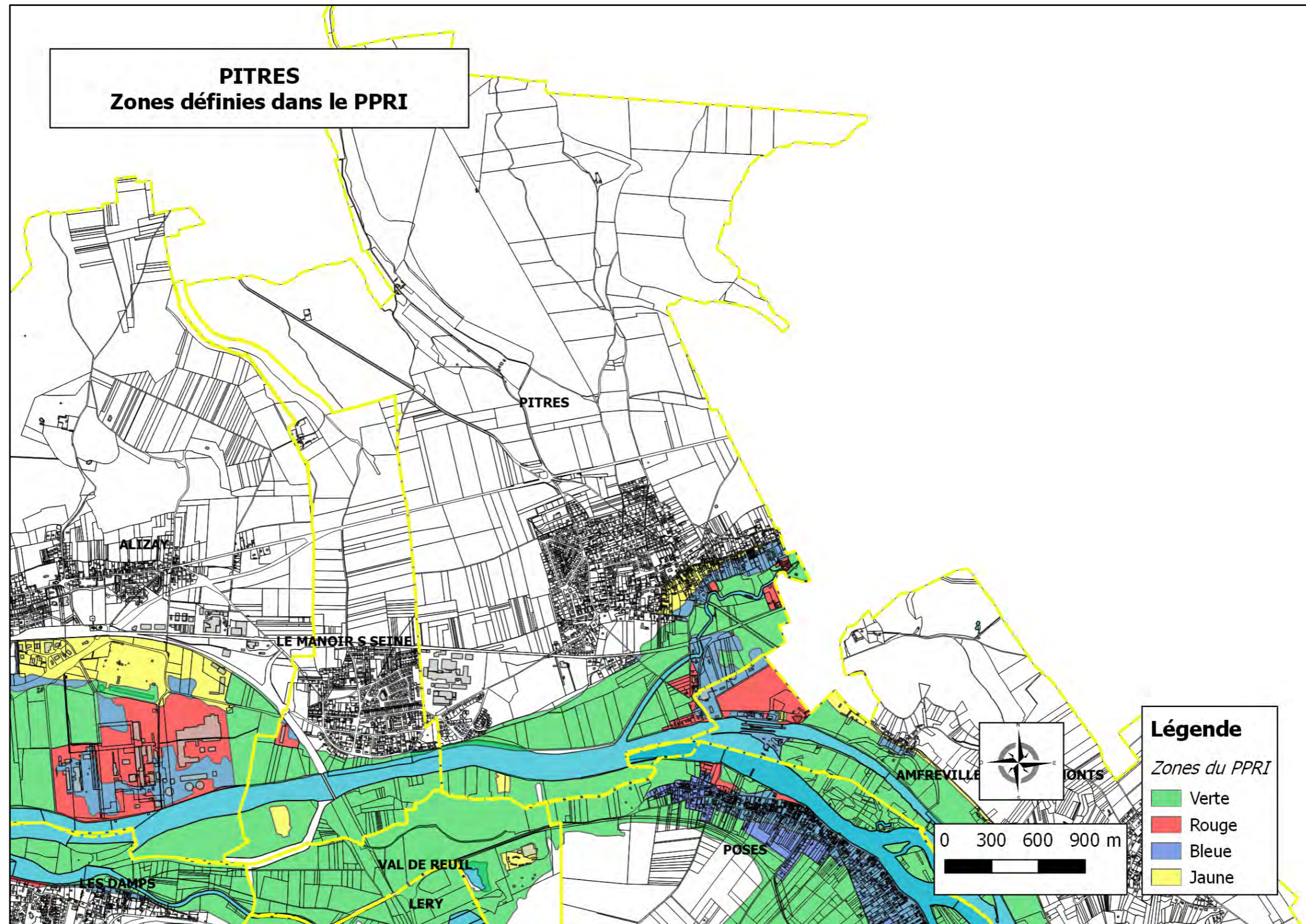


Figure 4 : Zones définies dans le PPRI (Réalisé par IRH à partir des données du PPRI transmises par la CASE)

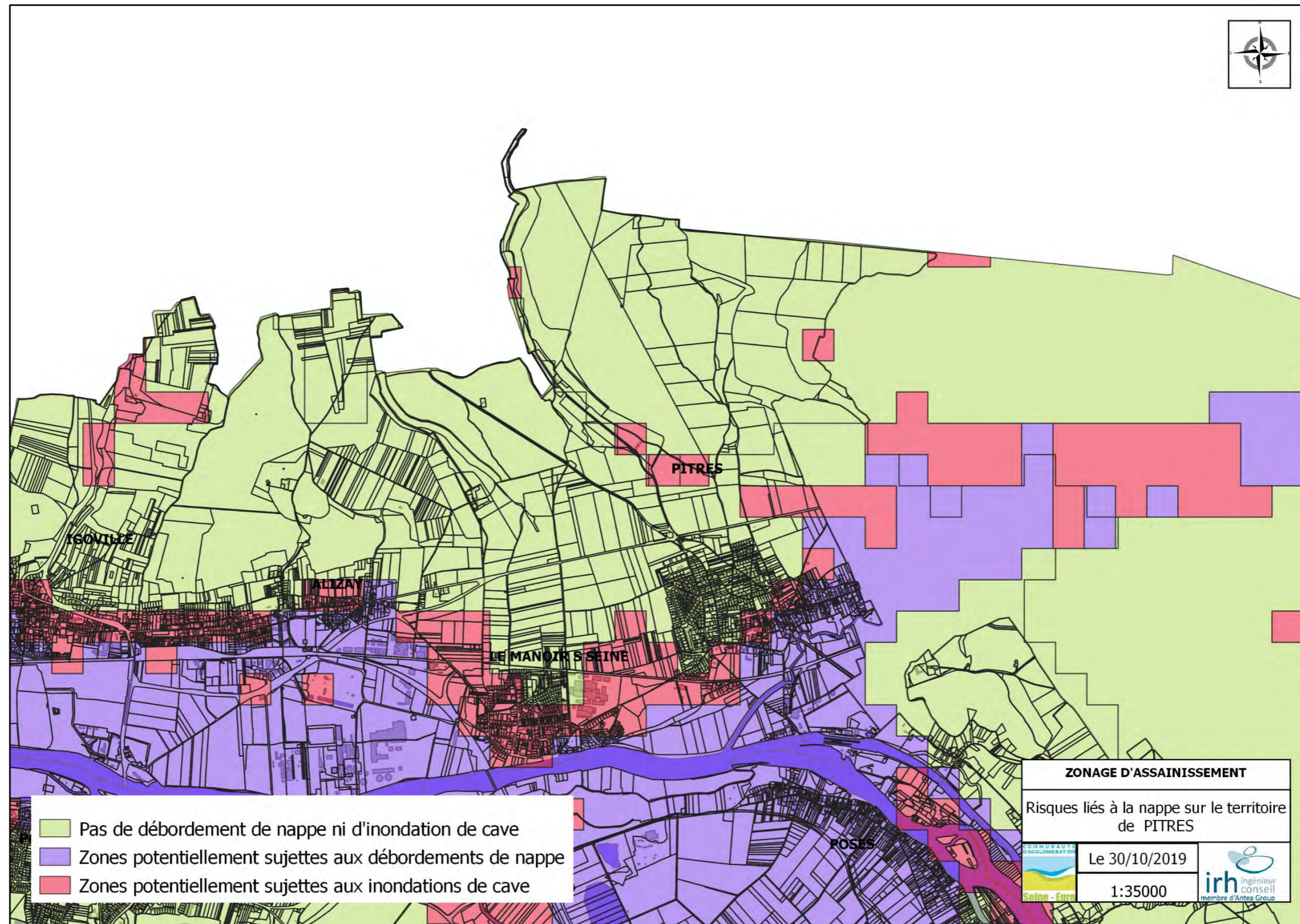


Figure 5 : Cartographie des zones à risque de remontée de nappe (Réalisée par IRH à partir des données transmises par la CASE)

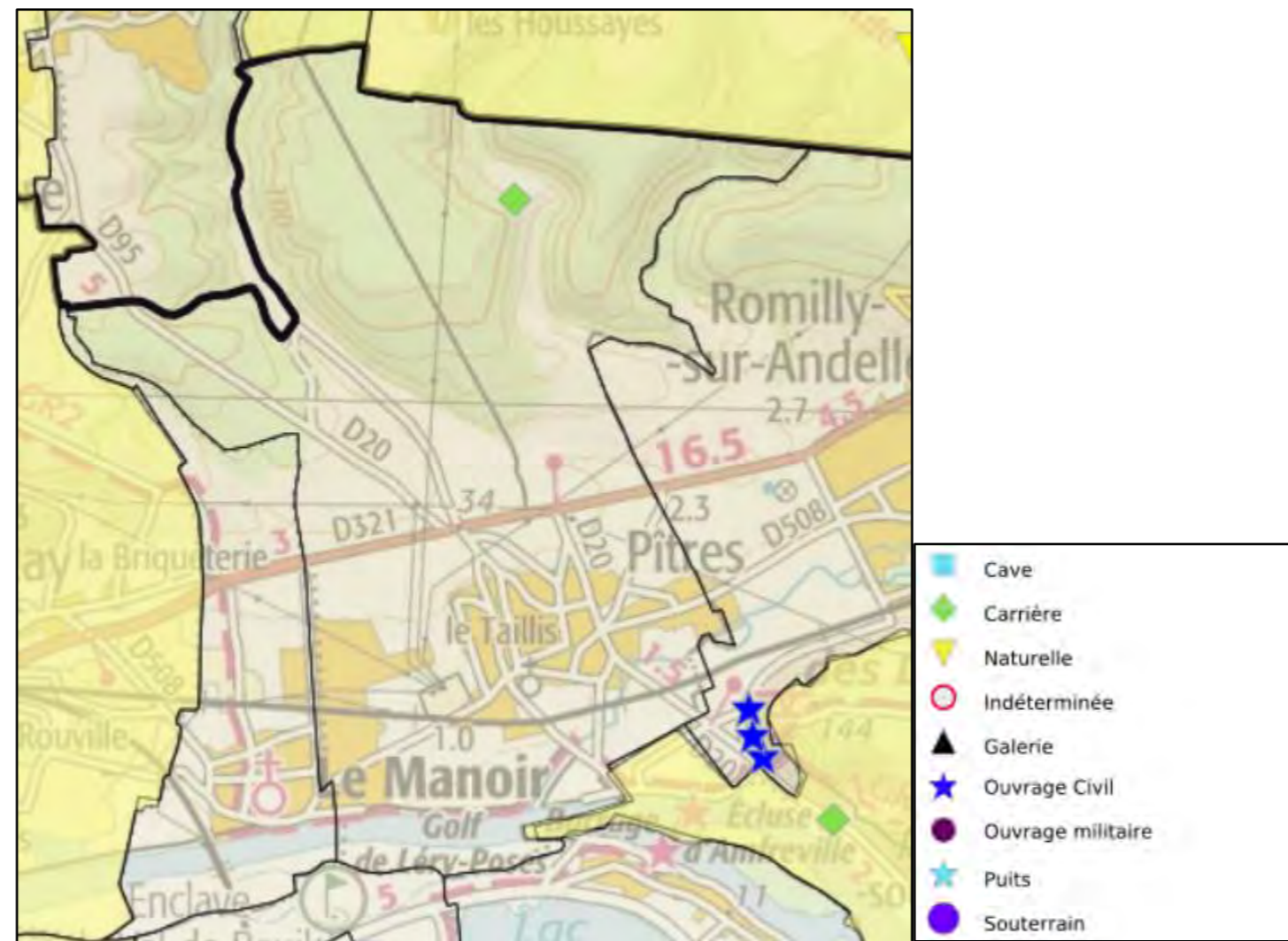


Figure 6 : Cavités souterraines de la commune (D'après géorisques.fr)

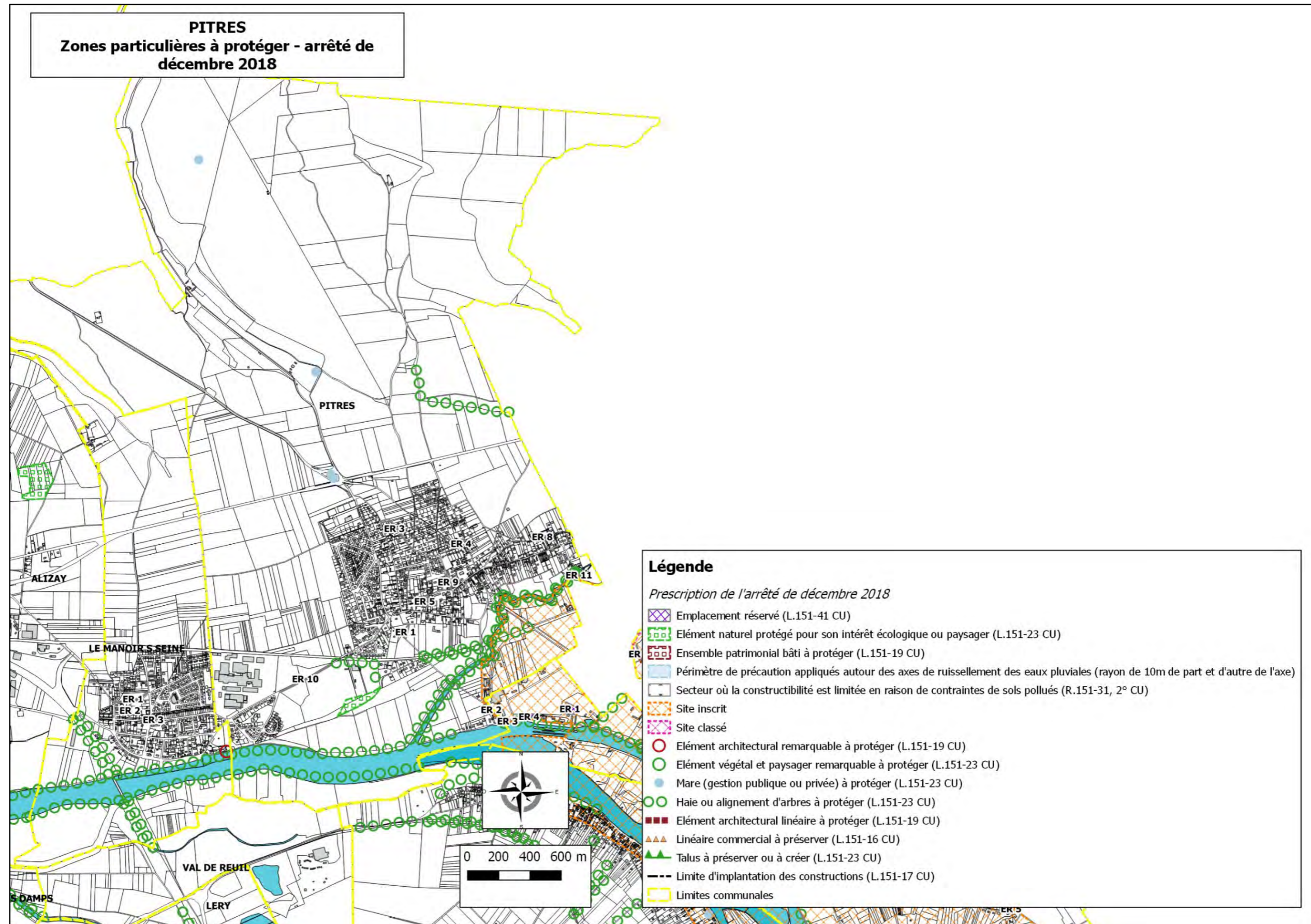


Figure 7 : Cartographie des zones protégées de la commune (Réalisée par IRH d'après les données du PLUi transmises par la CASE)

3. Assainissement existant

3.1. Zonage d'assainissement

La commune dispose d'un zonage d'assainissement réalisé en décembre 2006 délibéré le 13 juillet 2007.

Les rues de l'île St-Hélène et du Taillis vouées à l'assainissement collectif sont désormais desservies. Le quartier du nouveau Pitres est en cours de maîtrise d'œuvre.

Cf figure 8.

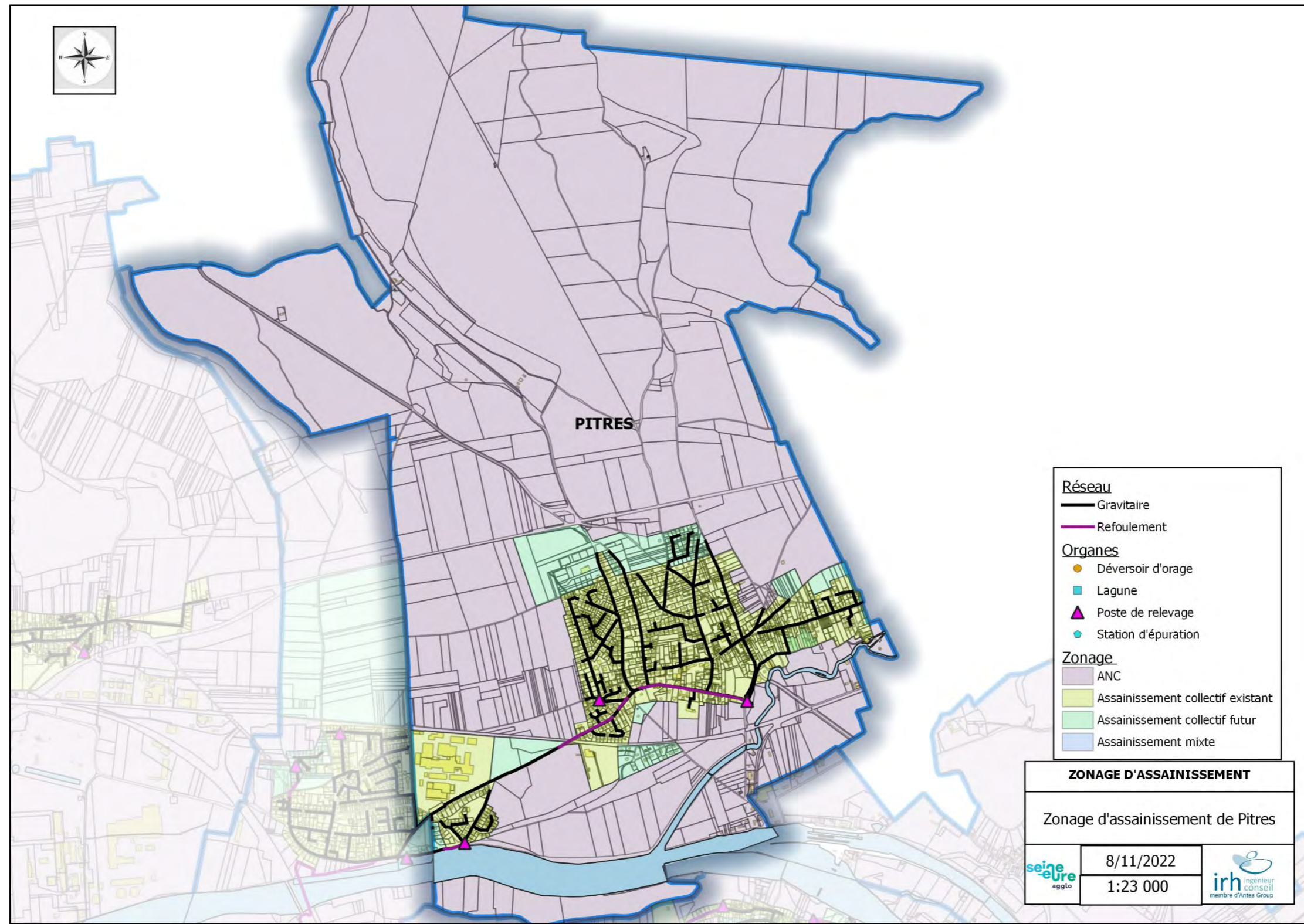


Figure 8 : Cartographie du réseau et zonage d'assainissement existant de la commune (Réalisée par IRH d'après les données transmises par l'exploitant)

3.2. Assainissement Collectif

3.2.1. Réseau

D'après les données SIG et les données SATESE 2017 :

Tableau 1 : Description du réseau de la commune

<i>Linéaire gravitaire (ml)</i>	13 305
<i>Linéaire de refoulement (ml)</i>	1 219
<i>Nombre de poste de refoulement</i>	3
<i>Nombre de raccordés</i>	946

3.2.2. Station

Les effluents sont traités à la STEP de Léry. D'après les données SATESE 2017 :

Tableau 2 : Description du système de traitement de la commune

<i>Capacité nominale (EH)</i>	86 683
<i>Charge entrante 2011 (EH)</i>	36 038
<i>Soit charge disponible (EH)</i>	50 645
<i>Débit de référence (m³/j)</i>	12 283
<i>Volume moyen annuel en entrée (m³/j)⁴</i>	5 402

4 Moyenne des moyennes mensuelles

3.3. Assainissement non collectif

Une cinquantaine de logements est assainie en non collectif sur la commune (d'après le programme de l'étude) dans les secteurs suivants :

- Chemin du Halage,
- Nouveau Pitres (bientôt raccordé)
- Rue des Cèdres.

D'après les résultats des contrôles du SPANC disponibles (menés entre 2008 et 2019) :

Tableau 3: Résultats et statistiques des contrôles ANC

Contrôle	Nombre d'installations	Ratio
A	8	44,4%
B	-	-
C	1	5,6%
D	5	27,8%
E	2	11,1%
NC	2	11,1%
Total	18	100%

3.4. Type de sols

Plusieurs types de sol ont été déterminés et classés en unités d'aptitude à l'ANC sur le territoire :

Tableau 4 : Types de sols sur la commune

Types de sol	Description	Filière	Contraintes
A2	<i>Limons faiblement hydromorphes ou limons argileux faiblement hydromorphes</i>	<i>Epandages</i>	<i>Tranchées surdimensionnées et peu profondes</i>
B	Sols peu profonds avec surface limono-sableuse sur craie	Lits filtrants non drainé	Tranchées surdimensionnées ou contraintes de perméabilité
C	<i>Sols peu profonds mêlés à une argile limoneuse</i>	<i>Lit filtrant drainé verticaux avec exutoire en surface</i>	<i>Exutoire en surface</i>
C2	Sols alluviaux hydromorphes avec surface limono-argileuse et sableuse	Terre d'infiltration	Exhaussement du dispositif d'épuration (nécessité d'un poste de refoulement)

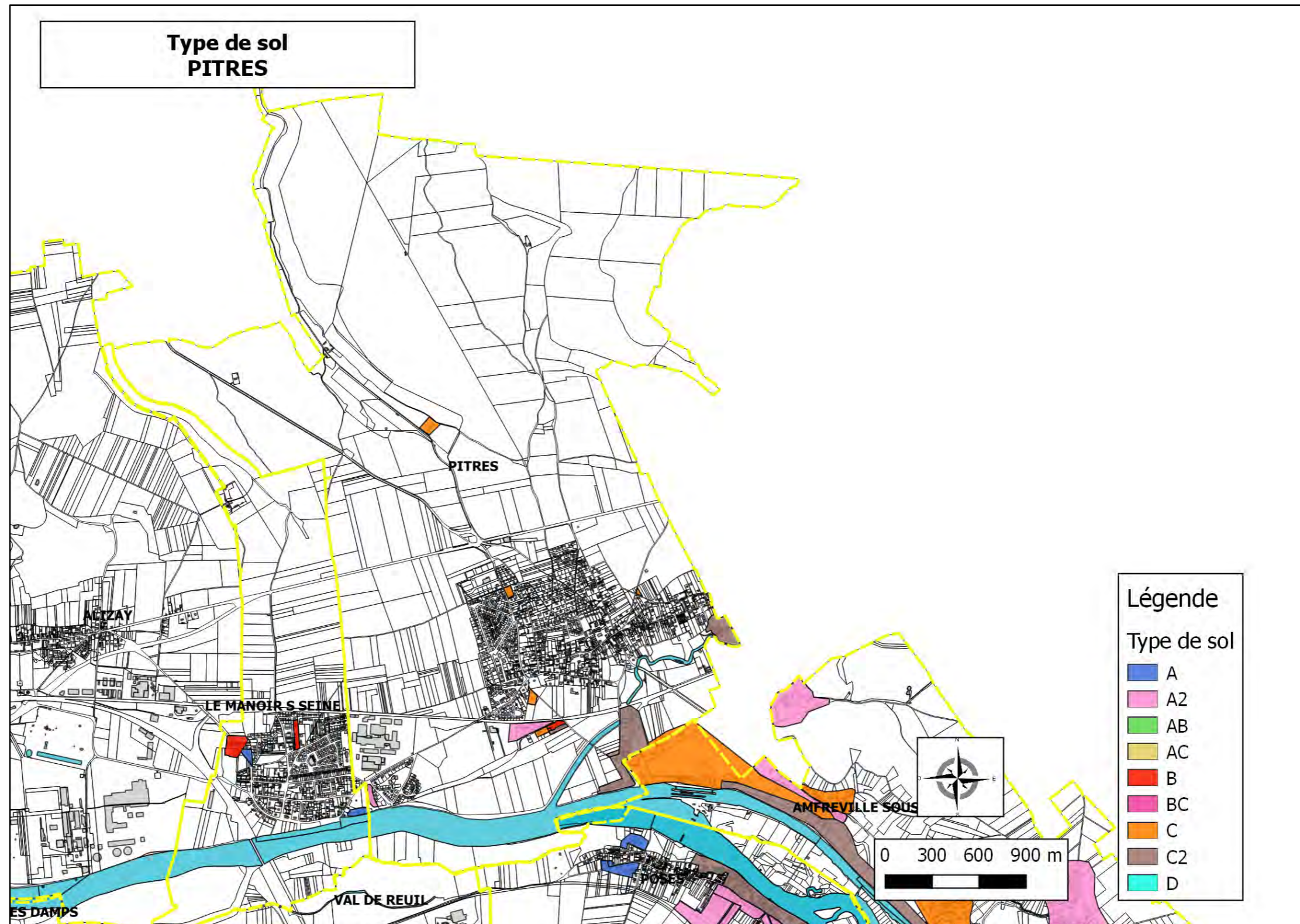


Figure 9 : Carte des sols de la commune (Réalisé par IRH à partir des données issues du dernier zonage transmises par la CASE)

4. Conclusion

La majorité de la commune est déjà desservie par l'assainissement collectif. Etant donné les conditions favorables, les logements non raccordés sont voués à maintenir leurs installations non collectives.

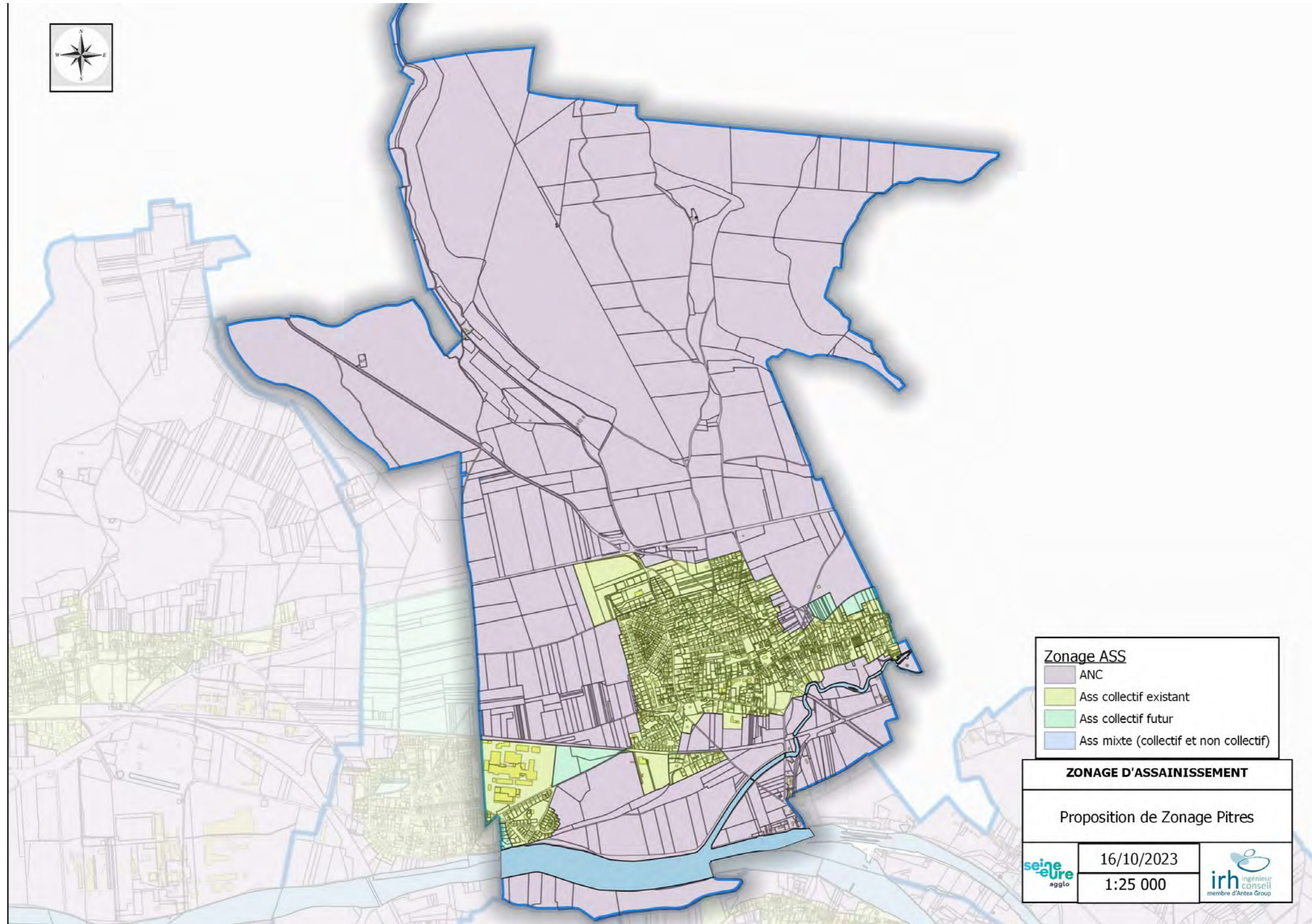


Figure 10 : Zonage final (réalisé par IRH après validation du MOA)